



**REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE DU BURUNDI, TRES HONORABLE PASCAL  
NYABENDA, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE  
SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE  
ORDINAIRE DE JUIN 2017**

**Bujumbura, le 05 Juin 2017**

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la République du Burundi ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale;**
- **Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;**
- **Monsieur le Président du Forum Permanent de dialogue des Partis Politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile ;**
- **Distingués invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous référant à la Constitution de la République du Burundi, dans son article 174, c'est pour nous un insigne honneur et un réel plaisir de procéder à l'ouverture solennelle de cette session parlementaire ordinaire de juin 2017.

Permettez-nous donc, au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, de vous souhaiter la bienvenue et vous remercier très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation en venant rehausser de votre présence cette cérémonie, malgré vos nombreuses occupations.

Nous souhaitons également aux Honorables Députés un bon retour des vacances parlementaires. Nous les félicitons pour avoir profité de cette période de repos pour effectuer des séjours de travail dans leurs circonscriptions électorales respectives.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

*Avant tout, l'Assemblée Nationale tient à vous rappeler qu'elle a perdu un Député en la personne de feu Honorable Grégoire NTIMPIRANGEZA, élu dans la circonscription de Gitega, dans la commune de Gishubi. Son décès est survenu en date du 13 mai 2017, après une longue période dans le coma suite à un accident de roulage.*

*L'Assemblée Nationale voudrait lui rendre encore une fois un dernier hommage, par une minute de silence. **(Nous vous prions de vous lever)** : Merci*

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Les vacances parlementaires de mai 2017 ont permis à chaque Député de renouer ses relations avec sa circonscription électorale et de prendre connaissance des préoccupations de la population.

Les Honorables Députés se sont joints à la population dans plusieurs activités telles que la célébration de la Journée Internationale du Travail, les travaux communautaires de développement, la distribution d'aide aux ménages vulnérables, la sensibilisation sur la lutte contre la corruption, la fraude et la démographie galopante ainsi que la 2<sup>ème</sup> commémoration de l'échec de la tentative de putsch du 13 mai 2015.

Par ailleurs, sur le plan de la diplomatie parlementaire, l'Assemblée Nationale a envoyé des délégations dans plusieurs activités organisées à l'extérieur du pays par les institutions suivantes : le Forum Parlementaire de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), le Parlement Panafricain (PAP), l'Assemblée Régionale Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et la Chambre des Représentants du Parlement du Royaume du Maroc.

C'est ainsi que lors de la 25<sup>ème</sup> Assemblée Régionale Afrique de l'APF, à laquelle nous faisons part en notre qualité de Président de l'Assemblée Nationale, le Président de l'Assemblée Régionale Afrique de l'APF a indiqué que les temps ont changé au Burundi depuis l'année 2015 et

qu'il faudra porter un autre regard et changer de position par rapport à la décision que l'APF avait prise de mettre le Burundi sous observation à titre préventif. Il a promis une mission de l'APF au Burundi avant le mois de Juillet prochain.

Quant au Président du Parlement Panafricain, il a indiqué, lors de cette même assemblée, que les sanctions prises par l'Union Européenne contre le Burundi n'ont pas de sens puisque le Burundi est en paix. Il a expliqué cette position en se basant sur le rapport largement positif de la visite au Burundi de la délégation du Parlement Panafricain.

En outre, en marge de cette 25<sup>ème</sup> Assemblée régionale, en compagnie de nos homologues Présidents des Chambres de Parlements de l'Afrique Francophone, nous avons été reçus par Sa Majesté MOHAMED VI, Roi du Maroc.

Nous avons également rencontré le Ministre marocain chargé du tourisme pour échanger essentiellement sur 16 potentialités touristiques du Burundi et la coopération entre nos pays respectifs dans le domaine du tourisme.

Enfin, nous nous sommes entretenus avec le Président de la Chambre des Représentants du Maroc sur les relations de coopération entre nos deux institutions.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan législatif, au cours de cette session ordinaire de juin 2017, l'Assemblée Nationale se penchera sur les projets de lois inscrits à l'ordre du jour qui lui a été envoyé par le Gouvernement.

Ces projets de lois sont les suivants :

1. Le Projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi ;
2. Le Projet de loi portant Système National de Paiement ;

3. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;
4. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement de la Force en attente d'Afrique Orientale ;
5. Le Projet de loi régissant les activités bancaires ; (ce qui est venu en seconde lecture)
6. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de la Communauté Est-Africaine ;
7. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur la Paix et la Sécurité ;
8. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie signé à Ankara en Turquie ;
9. Le Projet de loi portant révision du code pénal ;
10. Le Projet de loi portant révision du code de Procédure Pénal ;
11. Le Projet de loi portant régime pénitentiaire ;
12. Le Projet de loi portant mission, composition, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ;

13. Le Projet de loi portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation ;
14. Le Projet de loi relative à la stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour ;
15. Le Projet de loi portant accession par la République du Burundi à la convention (Acte final) pour la création de l'organisation des pêches du Bassin du Lac Victoria de 1994 ; et
16. Le Projet de loi portant révision du Code des Marchés Publics.

Comme à l'accoutumée, nous sollicitons les Membres du Gouvernement pour qu'ils poursuivent leur habituelle collaboration avec l'Assemblée Nationale en apportant leurs éclaircissements indispensables à l'analyse des projets de lois.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

S'agissant des descentes sur terrain, le mois de mai 2017 a été particulièrement marqué par une campagne intensive de sensibilisation de la population, des administratifs et des Corps de Défense et de Sécurité sur la préservation de la paix et la cohésion sociale, l'observation des bonnes mœurs de la culture burundaise ainsi que la lutte contre la corruption et l'exportation frauduleuse des produits stratégiques tels que le café, les minerais et le sucre.

Cette campagne visait également à motiver tous les Burundais à aimer et bâtir leur patrie en s'attelant au travail. L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour les encourager à continuer à participer massivement aux travaux de développement communautaire et à se regrouper en associations et en coopératives pour créer de petites et moyennes entreprises afin qu'ils produisent des biens destinés à la consommation locale et à l'exportation.

Toutefois, l'Assemblée Nationale rappelle que le bon déroulement des activités économiques et sociales est conditionné par le bon état de la paix et de la sécurité. C'est pour cela que l'Assemblée Nationale félicite les forces de l'ordre pour avoir réussi, au cours du mois de mai 2017, à mettre la main sur plusieurs groupes criminels et sécuriser tout le territoire national et tous ses habitants.

L'Assemblée Nationale sollicite également la vigilance de la population, des administratifs, de la justice et des forces de l'ordre pour décourager ou traquer les saboteurs qui profitent de la diminution actuelle des quantités nécessaires du carburant en le cachant en vue de spéculer sur ce produit. Elle insiste sur la bonne gestion de la quantité de carburant qui entre dans le pays.

En outre, l'Assemblée Nationale rappelle que la consolidation de la paix intérieure et de l'unité nationale est l'un des principaux objectifs nationaux depuis 2005, suite aux nombreuses crises sanglantes que le pays a connues depuis son accession à l'indépendance en 1962.

L'Assemblée Nationale apprécie la démarche adoptée par la Commission Vérité et Réconciliation, CVR en sigle, qui consiste à écouter le Peuple dans le but de l'aider à se remémorer son passé et à mieux gérer les blessures causées par ces crises.

La CVR est encouragée à poursuivre ses efforts destinés à permettre au Peuple burundais à forger une mémoire collective, réparatrice et réconciliatrice.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan du dialogue inter-burundais, l'Assemblée Nationale félicite la Commission Nationale du Dialogue Inter-burundais, CNDI en sigle, pour son rapport final contenant les doléances des milliers de Burundais représentant toutes les couches de la population burundaise.

L'Assemblée Nationale encourage le Gouvernement et tous les acteurs concernés par ce rapport à tenir compte de toutes les recommandations

qui y sont formulées, notamment les plus pertinentes dont, entre autres, la révision de la Constitution pour l'actualiser et améliorer certaines de ses dispositions.

Concernant la révision de la Constitution, l'Assemblée Nationale félicite le Chef de l'Etat pour avoir nommé, par le décret n° 100/89 du 12 mai 2017, les membres de la Commission Nationale chargée de proposer le projet d'amendement de la Constitution.

L'Assemblée Nationale exhorte les membres de cette Commission à faire preuve de loyauté à l'égard de la Nation en observant les doléances exprimées par le Peuple, qui est seul habilité à réviser la Constitution, directement au suffrage universel ou indirectement à travers le Parlement, conformément aux articles 298 et 300 de la Constitution.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Le mois de mai 2017 a également été marqué, sur le plan diplomatique, par plusieurs signes favorables au Burundi. L'Assemblée Nationale félicite le Gouvernement pour ses efforts menés en vue de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre le Burundi et les autres Nations.

L'Assemblée Nationale est particulièrement satisfaite de l'accueil qui a été accordé au Vice-Président de la République Populaire de Chine. Cette visite, de très haut niveau, a confirmé les excellentes relations d'amitié et de coopération qui existent entre la Chine et le Burundi.

L'Assemblée Nationale est reconnaissante du soutien de tous les amis du Burundi aux efforts nationaux de consolidation d'une paix acquise après beaucoup de sacrifices.

Ainsi, l'Assemblée Nationale apprécie très hautement l'appel lancé à l'Union Européenne par les Chefs d'Etat qui ont participé au 18<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements des Etats Partenaires de la Communauté Est-Africaine pour que les sanctions économiques et financières qu'elle a prises contre le Burundi soient levées.



L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour exhorter tous les amis du Burundi à leur emboîter le pas en plaidant pour la levée de ces sanctions. En effet, ces sanctions ne respectent pas le droit du Peuple burundais au développement, un droit qui est fondamental et légitime. Bien plus, ces sanctions hypothèquent les chances du Burundi de réaliser les Objectifs de Développement Durable, ralentissant ainsi son élan déjà amorcé dans la lutte contre la pauvreté.

Ces sanctions sont d'autant plus injustes que la paix règne sur toute l'étendue du territoire national. Les réfugiés rentrent progressivement dans leur pays et reçoivent un accueil chaleureux ainsi que l'attention suffisante pour une réinsertion sociale rapide et intégrale. L'Assemblée Nationale encourage encore une fois tous les autres réfugiés à rentrer dans leur pays qui les attend à bras ouverts.

En outre, le territoire burundais héberge aussi des réfugiés venant d'autres pays. C'est dire à quel point le Burundi est aujourd'hui une terre d'accueil.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Distingués Invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Pour conclure notre propos, nous vous réitérons nos remerciements pour être venus rehausser de votre présence cette cérémonie. Nous vous sommes reconnaissants pour la précieuse attention que vous accordez toujours aux activités de l'Assemblée Nationale.

Nous souhaitons aux Honorables Députés pleins succès dans l'accomplissement de leurs missions. Leur tâche ne sera pas facile et, d'ailleurs, elle ne l'a jamais été car la clé de la réussite se trouve dans l'assiduité, l'engagement, la clairvoyance, le sens de responsabilité et la loyauté à la Nation.

C'est donc sur ces paroles que nous déclarons ouvertes les activités de la Session Parlementaire Ordinaire de juin 2017.

**Nous vous remercions.**